

Les échos du CE

Réunion du CE du 18 mai 2017

Le CE ordinaire a été précédé d'un CE extraordinaire concernant la présentation de la clôture de l'exercice comptable par l'expert-comptable, commissaire aux comptes et par la trésorière du CE. Le SNU-FSU a émis un avis favorable. Les comptes ont été approuvés à la majorité des élus.

Consultation sur la déclinaison des principes directeurs sur le renforcement de l'appui aux agences

Ce dossier concerne la réorganisation des DT. La direction demande son avis au CE et estime que tout a été dit lors des séances précédentes, refusant notamment de donner des détails sur le plan de formation en lien avec ce dossier.

Mr Bailly démarre ce point en annonçant une modification dans le calendrier des dates de BDE, avec l'ajout d'une 3^{ème} vague de postes : la première vague sera diffusée dès le 19/05 et concerne les postes DT, la deuxième vague sera diffusée du 14 juin au 10 juillet et concernera les DTD et directeur de plateforme, et la troisième vague sera diffusée du 14 juillet au 31 aout et concernera les responsables support DT.

Le SNU-FSU, s'il a reconnu la nécessité, dans un tel dossier, d'organiser les structures et, pour ce faire, d'installer la ligne managériale, a rappelé à la direction que sur le terrain, des agents, chargés de mission ou non, se sentaient mis à l'écart ou sont clairement exclus des réflexions. Le SNU-FSU estime qu'il était important que chacun sache où se situer et où se projeter (professionnellement et/ou géographiquement). La direction a pris note de cette remarque. La direction n'ayant pas fourni toutes les informations nécessaires aux CHSCT (plan de prévention des RPS et analyse de la charge de travail), nos élus en CHSCT n'ont pu rendre d'avis. N'ayant pu être éclairées par l'avis des CHSCT sur les conséquences de ce projet concernant la santé et les conditions de travail des agents, les élues SNU-FSU au CE n'ont donc pas pu prendre part au vote.

Consultation sur l'expérimentation de l'offre de service suivi-guidé-renforcé

<u>Déclaration du SNU-FSU formulée à la direction pour expliquer son votre « contre » l'évolution des modalités d'accompagnement suivi-guidé-renforcé.</u>

- « Malgré le vote contre du SNU-FSU, ses représentants pourraient vous féliciter tant ce dossier a été l'occasion de de vivre la présentation d'un archétype de ce que nombreux élus dénoncent depuis trop longtemps maintenant.
 - Un dossier incomplet déployé au pas de charge avec l'alibi de l'expérimentation pour justifier l'absence de certains éléments factuels à présenter aux élus.
 - La nécessité de la part des élus d'insister pour que la procédure de consultation soit respectée, eu égard, pour le cas présent, à ce qui avait été acté en CCE.
 - La multiplication des questions sans réponse.
 - Le mensonge comme principe méthodologique retenu par la direction, mensonge par omission quand il s'est agi de présenter une « expérimentation », sans initialement dire aux élus qu'il n'était pas question d'une expérimentation telle qu'établie depuis que le principe existe à Pôle emploi qui consiste à étudier une nouvelle modalité de l'offre de service avant de décider ou non de son déploiement, mais bien d'un principe acté qui sera déployé et généralisé. Pourquoi a-t-il été nécessaire, après deux séances, de vous amener à reconnaître (nous pourrions même dire à avouer) cette réalité ? Pourquoi nous mentir et générer ainsi un climat de méfiance ?

Les représentants du personnel ne sont pas vos ennemis, ne sont pas non plus des imbéciles. Notre instance gagnerait en efficacité constructive si vous traitiez les élus tels qu'ils sont, non tels que vous pensez qu'ils sont ou que vous aimeriez qu'ils fussent.

Outre votre méthodologie, c'est surtout et une fois de plus le processus de déqualification des agents et de déstructuration des métiers qui conduit le SNU-FSU à émettre un avis défavorable.

Votre objectif de réduction de la taille des portefeuilles sera atteint. En quoi une conséquence de ces évolutions aurat-elle un effet sur la baisse du chômage ? Ce n'est pas le sujet.

Les agents en modalité « suivi » vont devenir des gestionnaires de stocks de D.E. qu'il s'agira de traiter en masse. Vous évoquez l'amélioration qualitative ; nous dénonçons l'abattage à finalité statistique, voire une application salutaire pour les chiffres, de la gestion de la liste.

Il y a quelques années encore, les conseillers « placement » faisaient de l'intermédiation, travaillaient au rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises, ils avaient une connaissance empirique et pragmatique du marché du travail, soit polyvalente soit via une expertise sectorielle.

La déstructuration en marche des métiers et de l'offre de service les transforme en gestionnaire de stocks et en community managers qui doivent de plus formater les demandeurs d'emploi dans la perspective de les habituer à se passer de leurs services et de les envoyer vers Bob le bricoleur de l'emploi et autres pourvoyeurs de services du big data.

La liste n'est pas exhaustive mais elle s'avère suffisante pour que vous compreniez qu'il est inconcevable en ce contexte que vous puissiez espérer des représentants du personnel qu'ils cautionnent un tel saccage de leurs métiers et de leur outil de travail. »

Questions diverses.

Le SNU a interrogé la direction au sujet des informations collectives « BobEmploi » programmées sur les sites. Il s'agit de convoquer 160 D.E. à raison de 40 par réunion d'ici à fin juillet.

La direction n'avait pas immédiatement de réponse à apporter et nous a demandé de transmettre nos questions par écrit. Les réponses nous ont été transmises le 22 mai. Après consultation des réponses, le principe reste nébuleux. Le point sera à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT HN le 22 juin. Vos représentants SNU demanderont les précisions utiles.

S'agit-il d'un nouveau service ou d'une expérimentation ? Il s'agit d'une évaluation organisée par le CREST. Cela se fait sous couvert d'une démarche scientifique, avec des groupes placebo et des groupes avec un accompagnement renforcé de la découverte de l'application. A notre niveau, nous n'avons pas plus de détails sur les DE rentrant dans l'un ou l'autre des groupes.

Pourquoi ce dispositif n'a-t-il pas fait l'objet d'une présentation au CE ? Comme nous sommes sur un système d'évaluation, cela ne remet pas en cause l'organisation. Par contre, le CE sera informé des résultats.

Comment les D.E. invités sont-ils sélectionnés (hasard, profil pro, ROME...) ? Les profils sont déterminés par le CREST, sans intervention de Pôle emploi.

Un dispositif d'évaluation de ce dispositif est-il prévu ? C'est le but même de la démarche.

Les prévisions de présence des D.E. suite à la proposition de cette réunion sont de 15/40. L'application de la gestion de la liste est-elle prévue dans le cadre de ce dispositif ? Non.

Situation RH

Sans que le point soit mis à l'ordre du jour, dans le cadre des questions diverses, Madame Rott a commenté certains éléments RH issus de la BDES.

Le SNU-FSU est intervenu afin de demander pour la énième fois depuis le début de la mandature que la CCN soit respectée : la présentation des effectifs doit être un point mensuel à l'ordre du jour.

Sans engagement de la direction de respecter cette disposition de la CCN, les élus du CE ont signé un courrier à l'inspection du travail afin de signaler les difficultés rencontrées.

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE : Nadine TIRELLE, Myriam ZIATI, Franck MESSIDOR